

La demande de labellisation des écoles de jeunes des clubs est disponible sur le site fédéral à l'adresse : www.poona.ffbad.org

1. GRILLE D'ÉVALUATION

CRITERE 1 : Licenciés FFBaD jeunes (*condition minimum N°1*)

10 licenciés Jeunes et + catégories Minibad à Cadet	30
• Bonus : 6 licenciés Jeunes et + catégorie Minibad	15
• Bonus : 10 licenciés Jeunes et + catégorie Poussin	15
• Bonus : 12 licenciés Jeunes et + catégorie Benjamin.....	15
• Bonus : 15 licenciés jeunes et + catégorie Minime	15
• Bonus : 40% et + de licenciées féminines	20

CRITERE 2 : Entraînements dans des créneaux spécifiques jeunes (*condition minimum N°2*)

1 entraînement hebdomadaire catégories Minibad à Cadet	20
2 entraînements hebdomadaires catégories Minibad à Cadet	40
3 entraînements hebdomadaires catégories Minibad à Cadet	70
• Bonus : 1 entraînement hebdomadaire spécifique pour les Minibad	20
• Bonus : 2 entraînements hebdomadaires spécifiques pour les Poussins	20

CRITERE 3 : Qualification de l'encadrement (*condition minimum N°3*)

1 Educateur diplômé au minimum Animateur Bénévole 1 (AB1) ou équivalent	15
• Bonus : Animateur Bénévole Jeunes (AB2J) ou équivalent (10 pts/diplômé, maximum 4)	40
• Bonus : Entraîneur Bénévole (EB2) ou équivalent et CQP (15 pts/diplômé, maximum 3).....	45
• Bonus : Breveté d'État (BEES) / DE / DES (25 pts/diplômé, maximum 2)	50

Tous les encadrants doivent être licenciés à la FFBaD.

CRITERE 4 : PassBad

10 licenciés Jeunes ayant validé au moins 1 plume	10
20 licenciés Jeunes ayant validé au moins 1 plume	30
• Bonus : Plumes blanches validées par les Minibad (1 pt/plume, maximum 10).....	10
• Bonus : Plumes jaunes validées par les Minibad et Poussins (1 pt/plume, maximum 10).....	10
• Bonus : Plumes vertes validées par les Minibad et Poussins (1 pt/plume, maximum 10)	10
• Bonus : Plumes bleues validées par les Minibad à Benjamins (2 pts/plume, maximum 5).....	10
• Bonus : Plumes rouges validées par les Minibad à Benjamins (2 pts/plume, maximum 5)	10

A noter que les points bonus ne peuvent être obtenus qui si et seulement si le critère de base (10 licenciés jeunes ayant validé au moins 1 plume) est rempli.

CRITERE 5 : Approche de la compétition moins de 11 ans

Participation à un plateau MiniBad	20
Participation à une Rencontre Départementale Jeunes (RDJ).....	20
Participation à un circuit ou trophée départemental ou régional (TDJ, TRJ, CDJ, CRJ) ou un championnat Jeunes Départemental ou Régional	10

CRITERE 6 : Participation aux compétitions fédérales par équipes

Interclubs jeunes	40
-------------------------	----

CRITERE 7 : Jeunes compétiteurs ayant joué au moins 8 matches

1 à 14.....	50
15 à 29	100
30 et +	150

CRITERE 8 : Réussite

Participation de 3 joueurs et + à 1 CIJ.....	10
Participation de 1 joueur et + à 1 CEJ.....	20
Participation de 1 joueur et + au championnat de France Jeunes	30
Participation au Dispositif d'accès au Haut-niveau ou inscription sur liste espoir (45 pts par joueur, maximum 2).....	90

CRITERE 9 : Organisation de stages ou de compétitions jeunes

Club accueillant un stage départemental, régional ou national.....	15
Club accueillant une compétition dont l'instance pilote est une fédération (FFBaD, BE, BWF), une ligue ou un comité	25
Club organisant un tournoi dit « privé » avec au moins 3 tableaux de 3 catégories d'âge différentes (Minibad à Cadet).....	40

CRITERE 10 : Officiels techniques

1 licencié au club au minimum arbitre de ligue accrédité ou juge de ligne accrédité en formation, actif et de catégorie cadet maximum	40
--	----

CRITERE 11 : Rapprochement avec les établissements accueillant un public jeunes

Club ayant signé une convention type AS-Club ou toute autre convention concernant les jeunes	40
--	----

Total : /1000 pts

2. GUIDE D'UTILISATION DE LA GRILLE

2.1. Critères

Les 3 premiers critères (hors bonus) doivent être obligatoirement satisfaits pour pouvoir prétendre à une labellisation. Les données prises en compte pour tous les critères sont celles de la saison en cours. Celles-ci sont soit saisies par le club, soit extraites automatiquement des bases de données Poona.

2.1.1. Critère 1 : Licenciés FFBAJ Jeunes

Il s'agit du nombre de licenciés Minibad, Poussin, Benjamin, Minime et Cadet du club. Ce critère ainsi que les bonus associés sont calculés automatiquement à partir de la base de données des licenciés.

2.1.2. Critère 2 : Entraînements dans des créneaux spécifiques jeunes

Des créneaux spécifiques doivent être obligatoirement réservés aux jeunes joueurs de l'école de badminton et placés sous la responsabilité d'un encadrement diplômé. Le nombre de créneaux avec son public (loisir/compétition), les catégories d'âge, les horaires et le nom de l'éducateur sont à saisir sur la grille informatique du site de labellisation.

Entraînement hebdomadaire catégorie Minibad à Cadet = 1 éducateur diplômé disposant d'au minimum 3 terrains pendant au moins 1h30.

Bonus : 1 entraînement hebdomadaire spécifique pour les Minibad

- 1 éducateur possédant un diplôme d'animateur bénévole jeunes (AB2J) ou équivalent au minimum
- Regroupement des Minibad
- 1 terrain ou d'un espace similaire pour 8 joueurs maximum
- 1 séance de 1h30 par semaine

Bonus : 2 entraînements hebdomadaires spécifiques pour les Poussins

- 1 éducateur possédant un diplôme d'animateur bénévole jeunes (AB2J) ou équivalent au minimum
- Regroupement de la catégorie des Poussins
- 1 terrain pour 6 joueurs au maximum
- 2 séances de 1h30 par semaine minimum pour les mêmes joueurs

2.1.3. Critère 3 : Qualification de l'encadrement

Tous les encadrants d'une école de badminton doivent être licenciés de la saison en cours.

Parmi les différents encadrants réguliers de l'école de badminton, les éducateurs doivent être obligatoirement licenciés dans le club sauf pour les CQP, BEES, DE et DES.

Une annexe à ce guide permet de faire la relation entre les diplômes et les critères de l'école de badminton.

Ce critère est calculé automatiquement en fonction des renseignements saisis dans le critère n°2.

Le diplôme d'Animateur Bénévole Jeunes (AB2J) ou équivalent est le niveau minimum pour obtenir 2 étoiles et plus.

2.1.4. Critère 4 : PassBad

Ce critère s'affiche automatiquement en fonction des renseignements saisis par le club dans le module Plumes de Poona (plumes blanches, jaunes, vertes et bleues).

Concernant les plumes rouges, celles-ci ne peuvent être saisies que par la fédération ou une personne habilitée. Par personne habilitée, s'entend :

- Comité : Responsable Labellisation
- Club : Encadrant, ayant l'un des diplômes ci-dessous :
 - Formateur Fédéral (DFF) ;
 - Brevet d'État 1^{er} degré (BE) ;
 - Diplôme d'État (DE) ;
 - Brevet d'État 2^{ème} degré (BE2) ;
 - Diplôme d'État Supérieur (DES).

2.1.5. Critère 5 : Approche de la compétition moins de 11 ans

Ce critère valorise la participation aux compétitions promotionnelles à destination des comités départementaux et des clubs : plateaux Minibad, Rencontres Départementales Jeunes (RDJ) et championnats ou circuits départementaux ou régionaux.

2.1.6. Critère 6 : Participation aux compétitions fédérales par équipes

Ce critère valorise la participation aux compétitions fédérales par équipes : interclubs Jeunes quand cette compétition existe sur le département ou la région. [Ce critère s'affiche automatiquement en fonction de la déclaration de la compétition saisie dans Poona.](#)

2.1.7. Critère 7 : Nombre de jeunes compétiteurs ayant joué au moins 8 matches

Ce critère est calculé automatiquement, il n'y a pas de saisie.

2.1.8. Critère 8 : Réussite

- Ce critère valorise le club dans le cadre du PPF (Projet de Performance Fédéral).

La réussite de la formation du club est concrétisée par la participation d'au moins 3 joueurs à un CIJ, 1 joueur à un CEJ ou à un championnat de France Jeunes, d'une participation au Dispositif d'accès au Haut-niveau ou d'une inscription du joueur sur liste espoir. Ce critère ne nécessite pas de saisie.

2.1.9. Critère 9 : Organisation de stages ou de compétitions Jeunes

Ce critère récompense les clubs contribuant à l'activité fédérale en mettant à disposition des locaux permettant l'organisation d'un stage ou en organisant des compétitions jeunes pour les fédérations (FFBaD, BE ou BWF), une ligue ou un comité départemental.

2.1.10. Critère 10 : Officiels techniques

Clubs ayant au moins un licencié au minimum arbitre de ligue accrédité ou juge de ligne accrédité en formation, actif et de catégorie cadet maximum. Ce critère est validé automatiquement.

2.1.11. Critère 11 : Rapprochement avec les établissements accueillant un public jeunes

Club ayant signé une convention type AS-Club ou toute autre convention concernant les jeunes. Des modèles de convention sont téléchargeables sur le site fédéral. Pour que ce critère soit comptabilisé, le club devra envoyer la convention à son comité départemental.

2.2. Niveaux de la labellisation

2.2.1. La note finale et le niveau d'encadrement minimum déterminent le niveau de labellisation de l'école de Badminton.

- 80 à 199 => Ecole Française de Badminton 1 étoile *
- 200 à 399 et niveau d'encadrement minimum AB2J ou équivalent => Ecole Française de Badminton 2 étoiles **
- 400 à 599 et niveau d'encadrement minimum AB2J ou équivalent => Ecole Française de Badminton 3 étoiles ***
- 600 à 799 et niveau d'encadrement minimum AB2J ou équivalent => Ecole Française de Badminton 4 étoiles ****
- 800 à 1000 et niveau d'encadrement minimum AB2J ou équivalent => Ecole Française de Badminton 5 étoiles *****

2.2.2. Repères et indications sur la signification des étoiles

- EFB 1 étoile : organisation de l'accueil des jeunes dans le cadre défini par la labellisation.
- EFB 2 étoiles : organisation de l'accueil des jeunes au delà des conditions minimum définies par la labellisation.
- EFB 3 étoiles : club qui structure son école de jeunes en s'appuyant prioritairement sur le Dispositif Jeunes.
- EFB 4 étoiles : club qui structure son école de jeunes en s'appuyant exclusivement sur le Dispositif Jeunes.
- EFB 5 étoiles : Club formateur ressource du [Projet de Performance Fédéral \(PPF\)](#).

2.3. Validation

Après avoir vérifié la validité des indications saisies par le club et apposé son avis, le président du comité départemental valide à son tour sa saisie.

La fédération, par l'intermédiaire de la commission Labellisation, statue sur la validation de la labellisation.